

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N° 2022-114

Attribution marché de fourniture d'un véhicule

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entrainent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Au terme d'une consultation lancée sous la forme d'un marché subséquent à procédure adaptée restreinte, faisant suite à l'accord-cadre d'acquisition de véhicules, engins et matériels n°2021-SDOM-003;

Ayant connaissance du rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Fourniture d'un véhicule » (2022-EXP-0025) à la société Laurent TOUFLET dont le siège social est situé 112 le Coudrière 27 260 FRESNE CAUVERVILLE.

Article 2: Le marché débute à compter de sa notification.

Article 3: Le marché est à prix unitaires. L'acquisition s'élève à 7 900 € TTC.

Article 4: Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022 au compte 2182.

Fait à Bernay le 13112127

Par déléga

Se Side of the

Jean-Rene DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutioire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

EURE - SYNDIS